

**SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION
DE LA GROTTE CHAUVET-PONT D'ARC**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Date de convocation du Comité Syndical : 26/03/2024

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

**Présents : Isabelle MASSEBEUF, Claude AURIAS (représente Virginie BONNET-FERRAND),
Chloé DELEUZE-DALZON, Cécile DUCHAMP, Laurent UGHETTO, Carine VIDAL**

Absents ou excusés : Fabrice BRUN (**donne pouvoir à Isabelle MASSEBEUF**), Virginie
BONNET-FERRAND représentée par Claude AURIAS, Matthieu SALEL (**donne pouvoir à
Cécile DUCHAMP**), Sandrine GENEST, Jean-Yves MEYER,

N° 16

CONVENTION DE COOPERATION SMERGC- IFREEMIS

Rapporteur : Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-007-200009579-20240404-D2024_16-DE

Adopté à l'unanimité

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :
et publiée le :

Et a signé
Pour le Syndicat Mixte Espace de Restitution
de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc

La Présidente du Syndicat Mixte,



Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des collectivités locales,
Vu les articles L2511-6 et L3211-6 du Code de la Commande Publique,
Vu le projet de convention,
Vu le rapport de la Présidente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le projet de partenariat tel que présenté dans le rapport

AUTORISE la Présidente à signer la convention jointe,

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com